

Commune de Cessières-Suzy

Séance du 3 septembre 2024 à 19 h 15

Présents : Pierre BERTELOOT, Philippe PURNELLE, , Guillaume LEBRET, , Cyril MAILY, Olivier ROHAT, Patricia DESUMEUR, Cédric LAMOUREUX, Jean-Paul VILLAIRE, Anne-Sophie CROQUET,

Excusés : Corinne SANDRON (procuration à Pierre BERTELOOT), Hervé DOUCHET (procuration à Patricia DESUMEUR), Annie MARTIN (procuration à Cédric LAMOUREUX), Audrey CAMUS (procuration à Philippe PURNELLE), Gérard GODIMUS, Anthony DELBART (procuration à Cyril MAILY).

Absents : Sébastien JAKISA, Hugo SAGET.

Ordre du jour

- validation du compte rendu de la réunion du 11 juin 2024
- désignation du secrétaire de séance
- retrait de la délibération 2024_11 du 9 avril 2024 - RIFSEEP des agents territoriaux
- délibération corrigée du RIFSEEP des agents territoriaux
- délibération sur le contrat d'assurance des risques statutaires des agents territoriaux affiliés à la CNRACL
- délibération sur le contrat d'assurance des risques statutaires des agents territoriaux affiliés à l'IRCANTEC
- renouvellement CDD agent vacataire
- délibération pour l'embauche d'un contrat d'apprentissage, travailleur handicapé
- délibération pour l'enfouissement des réseaux en 2026 (USEDA) du carrefour ruelle buet - rue st ange - rue Guerrienne à Cessières
- décision modificative du budget
- information : travail sur le règlement du cimetière
- information : demande d'un particulier pour le cimetière de Suzy
- questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juin 2024

Le compte-rendu de la réunion du 11 juin dernier a été adressé à l'ensemble des conseillers avec la convocation.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance.

Cyril MAILY est désigné secrétaire de séance.

Retrait de la délibération du 9 avril 2024 - RIFSEEP

Présentation : Patricia DESUMEUR

Le RIFSEEP - régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - a été mis en place en 2020 et modifié par délibération du 9 avril 2024.

Cette délibération a fait l'objet de remarques du préfet au titre du contrôle de légalité.

Le maire propose au conseil de se prononcer sur l'abrogation de la délibération 2024-11 et de délibérer à nouveau sur les conditions d'attribution du RIFSEEP.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'abrogation de la délibération 2024-11 du 9 avril 2024.

Nouvelle délibération RIFSEEP

Présentation : Patricia DESUMEUR

Compte-tenu de l'abrogation de la délibération du 9 avril 2024, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur la modification des montants du RIFSEEP.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à ces propositions.

Contrat d'assurance des risques statutaires des agents territoriaux affiliés à la CNRACL

Présentation : Philippe PURNELLE

Le premier adjoint rappelle que le contrat d'assurance des agents affiliés à la CNRACL géré par le centre de gestion de la fonction publique territoriale dans le cadre d'un marché public, arrive à expiration le 31 décembre 2024.

Il propose de reconduire ce contrat pour une durée de 4 ans en choisissant parmi les options prévues, l'option n° 1 qui comprend tous les risques, avec une franchise de 10 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire, sans franchise sur les autres risques : 7.31 %.

Ce contrat comprend les prestations suivantes :

- Suivi des dossiers,
- Mise en place éventuelle de contrôles médicaux ou d'expertises médicales,
- Conseil auprès des collectivités,
- Suivi administratif du contrat.

Le Conseil, après en avoir délibéré émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition

Contrat d'assurance des risques statutaires des agents territoriaux affiliés à l'IRCANTEC

Présentation : Philippe PURNELLE

Le premier adjoint rappelle que le contrat d'assurance des agents affiliés à l'IRCANTEC géré par le centre de gestion de la fonction publique territoriale dans le cadre d'un marché public, arrive à expiration le 31 décembre 2024.

Il propose de reconduire ce contrat pour une durée de 4 ans en choisissant parmi les options prévues, l'option 1 qui comprend tous les risques, avec une franchise de 10 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire, sans franchise sur les autres risques : 1.00 %

Ce contrat comprend les prestations suivantes :

- Suivi des dossiers,
- Mise en place éventuelle de contrôles médicaux ou d'expertises médicales,
- Conseil auprès des collectivités,
- Suivi administratif du contrat.

Le Conseil, après en avoir délibéré émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition

Renouvellement contrat vacataire

Présentation : Philippe PURNELLE

Le premier adjoint expose au conseil que le contrat de Monsieur Philippe VILLAIRE, pour une durée annuelle entre 10 et 20 heures, est arrivé à échéance au 30 juin 2024.

Le maire propose de renouveler ce contrat pour une durée d'un an.

Le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

Embauche d'un agent en contrat d'apprentissage

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire présente au conseil le projet de recrutement d'une personne en situation de handicap, en contrat d'apprentissage en horticulture, pour une durée de deux ans.

La personne concernée a effectué un stage de 15 jours et son travail a donné satisfaction.

La commune aura à sa charge les frais de scolarité au centre de formation et le salaire de l'apprenti. Cette dépense sera remboursée par le FIPHFP - fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique - à hauteur de 80 % du salaire brut de l'apprenti, de 20 h par mois des charges sociales de l'agent territorial en charge de l'encadrement ainsi que de la partie formation.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité cette proposition et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.

**Délibération pour les travaux d'enfouissement des réseaux carrefour
Rue Guerrienne, Ruelle Buet et Rue Saint-Ange**

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire présente au conseil le projet de travaux au carrefour de la rue Guerrienne, de la ruelle Buet et de la rue Saint-Ange consistant en l'enfouissement des réseaux.

Le coût global des travaux est estimé à 85 000 € HT, avec une participation de l'USEDA de 33 500 €, soit un coût estimé pour la commune à 51 500 €.

Ce projet s'inscrit dans un souci d'améliorer le visuel de ce carrefour et d'éviter les contraintes dues à la hauteur des lignes, pour les agriculteurs de la rue Saint-Ange.

Après discussion, les membres du conseil, par huit voix pour, deux contre et quatre abstentions, valident le projet présenté.

Décision modificative du budget

Présentation : Pierre BERTELOOT

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires.

Les travaux de voirie « rue des Marnières » (opération : 20084) vont débuter début septembre 2024, les crédits budgétaires n'étant pas ouverts au budget, il convient de prévoir les ajustements au budget 2024, comme suit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la modification du budget primitif, comme suit :

COMPTES DEPENSES

Nature	Ouvert	Réduit
Aménagement routier rue de Sébacourt à Suzy		46 000 €
Aménagement routier rue des Marnières à Cessières	46 000 €	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Le maire



Pierre BERTELOOT

4

Le secrétaire de séance

Cyril MAILY

